
REPUBLIQUE FRANÇAISE



Commune de MONTANAY

**Police du stationnement
Extrait du registre des arrêtés du Maire**

Commune de MONTANAY
Arrêté temporaire n°2025-109
Objet : Collecte des sapins Rue des Maures

Le Maire de MONTANAY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.3642-2, L.2213-2-2°), L.2213-2-3°, L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 ;
VU le Code de la Route ;
VU le Code de la Voirie Routière ;

Considérant la collecte des sapins par les services de la Métropole, il y a lieu de réglementer provisoirement le stationnement selon les dispositions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le stationnement sera interdit du 24/12/2025 au 19/01/2026 sur quatre emplacements à l'entrée du parking du Foyer Rural situé 119 rue des Maures 69250 Montanay.

ARTICLE 2 :

Le balisage sera mis en place par les services communaux.

ARTICLE 3 :

Ampliation sera adressée à :

- Gendarmerie de Neuville sur Saône
- Police Municipale de Montanay

Fait à Montanay, le 27/11/2025

Le Maire
Gilbert SUCHET

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a vertical stroke and a horizontal crossbar.

